



Alanap 3

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Alanap 3

Nom chimique: Naptalame-Sodium

Utilisation de la substance/préparation: Herbicide

Fournisseur: Chemtura Canada Co./Cie
25 ERB STREET
Elmira, Ontario N3B 3A3 Canada

Fabricant: Chemtura USA Corporation
199 Benson Road
Middlebury, CT 06749 USA

Numéro de téléphone d'urgence: 866-744-3060 (Canada)
CANUTEC (24 heures par jour) 613-996-6666
Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

Département pour l'Environnement, la Santé et la Sécurité: US-866-430-2775

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENT	% DU POIDS
Naptalame-Sodium #CAS 132-67-2	23.7
1-NAPHTYLAMINE #CAS 134-32-7	< 1
Inerts #CAS -	76.3

Ingredients not precisely identified are non-hazardous and/or proprietary. (EN)

Conformité avec le RPC
Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS
ATTENTION!
PEUT PRODUIRE UNE IRRITATION MODEREE DES YEUX.
PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DE LA PEAU.
PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CUTANEE.

**Alanap 3**

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

4. PREMIERS SECOURS

Ingestion

Si le patient est parfaitement conscient faire boire deux verres d'eau. Provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas donner de lait, de produits huileux, de graisse ou d'alcool. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation

Sortir la victime au grand air. En cas d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair: 105 °C

Produits de combustion dangereux

Des fumées irritantes.
Des oxydes de carbone
Des oxydes d'azote.

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs.

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
Un appareil respiratoire autonome.

Moyens d'extinction

Adéquat.: Pour de grands incendies:
- de la mousse de type anti-alcool ou de type universel
Pour de petits incendies:
- CO2
- poudre chimique

Inadéquat.: - jet d'eau

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Porter un équipement de protection adéquat., Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Précautions environnementales

Éviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et le sol.

Méthodes de nettoyage

Respecter les réglementations publiques.

Écoulements mineurs: Absorber avec une substance inerte, comme le sable, la terre, la vermiculite.
Recueillir en vue de l'élimination.

Écoulements importants: Endiguer pour contenir l'écoulement.
Pomper l'excédent de produit dans des récipients appropriés (fûts en métal, citerne en métal, etc...)

**Alanap 3**

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION**Manipulation - précautions à prendre**

Éviter le contact avec les yeux., Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau., Éviter de respirer les vapeurs., Utiliser avec une ventilation adéquate., Se laver à fond après la manipulation du produit.

STOCKAGE**Critères de stockage**

Stocker dans un endroit frais et sec.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Pour obtenir les limites d'exposition provinciales acceptables, consulter les autorités locales. Pas de autre temps de pose limiter ont été établir

PROTECTION INDIVIDUELLE**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié., Déterminer des protections respiratoires appropriées est accomplie de manière plus optimum sur une base au cas par cas, qui prend en considération les conditions d'exposition de l'opération particulière. Le fabricant de respirateur doit être consulté pour s'assurer que les cartouches de purificateur d'air utilisées fourniront une protection adaptée aux conditions d'exposition et à la période d'usure concernée.

Protection pour les mains / gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques

Protection pour les yeux

Lunettes de sécurité avec des protections latérales.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection, comme des manches longues, pour réduire au minimum le contact avec la peau.

Autres équipements de protection

Douche oculaire, Douche d'urgence

MESURES D'INGENIERIE**Ventilation**

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante., Une ventilation spéciale, locale est nécessaire dans les endroits où les vapeurs pourraient s'échapper dans l'air du lieu de travail

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE

État physique	Liquide
Couleur	Orange à Rouge
Odeur	Naphte doux.
Seuil olfactif	Non disponible

AUTRES PROPRIETES

Point d'ébullition	105 °C 221 °F
Point de fusion	Pas de données
Solidification	Forme un gel

**Alanap 3**

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

pH	10 - 12
Densité (H₂O=1)	1.09
Tension de vapeur	17 hPa
Solubilité dans l'eau Solubilité dans les solvants organiques	Non disponible
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1)	0.26
Coefficient de répartition huile/eau	Non disponible
Point d'éclair	> 105 °C Méthode: Tag coupe fermée ASTM D 56
Température d'auto-inflammation	560 °C (1,040 °F)
Supérieure	Non disponible
Inférieure	Non disponible
% de matières volatiles	75 % (m) +/-
Viscosité dynamique	4.2 mPa.s à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage et de la manipulation.

Substances incompatibles:

Les agents oxydants.
Acides forts.
Les bases fortes.

Produits de combustion dangereux:

Des fumées irritantes.
Des oxydes de carbone
Des oxydes d'azote.

Polymérisation dangereuse: Ne se produit pas.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

INGESTION

Résultats des tests

Toxicité aiguë: DL50 Rats
Résultat: > 5,000 mg/kg

<u>Données sur les composants</u>	NOEL - Rats
1-NAPHTHYLAMINE	Résultat: > 30 mg/kg/day
<u>Toxicité aiguë - Ingestion:</u>	

ABSORPTION CUTANÉE



Alanap 3

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

Résultats des tests

Toxicité aiguë: DL50 - Lapin
Résultat: > 20,000 mg/kg

INHALATION

Résultats des tests

Toxicité aiguë: CL50 - Rats
Résultat: > 20 mg/l
Durée de l'exposition: 4 h

CONTACT AVEC LA PEAU

Résultats des tests

Irritation cutanée: Espèce: Lapin
Résultat: Léger.

CONTACT AVEC LES YEUX

Résultats des tests

Irritation des yeux: Espèce: Lapin
Résultat: Modérée

SENSIBILISATION

Résultats des tests: Espèce: - Cobayes
Résultat: sensibilisant

MUTAGENICITE

Evaluation: Négatif

CARCINOGENICITE

Evaluation: Négatif

CARCINOGENICITE

Composant (1-NAPHTHYLAMINE): IARC Groupe 3: ne peut pas être classé comme cancérigène pour l'homme.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION/FERTILITE

Evaluation Négatif

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë pour le poisson: - CL50 - Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
Résultat: 75 mg/l
Durée de l'exposition: 96 h

Toxicité aiguë pour le poisson: - CL50 - Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
Résultat: 115 mg/l
Durée de l'exposition: 96 h

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques: - EC50 - Daphnie (*Daphnia magna*)
Résultat: 118.5 mg/l
Durée de l'exposition: 48 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités: Éliminer les déchets en conformité avec toutes les réglementations nationales et locales applicables., Éviter l'écoulement dans les égouts ou dans des cours d'eau.



Alanap 3

La version: 1.0
Date de publication: 09/12/2006
Date imprimée: 09/12/2006

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

TMD - Canada

Ce produit est non réglementé par le TMD.

IMDG Classification

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IMDG.

ICAO Classification

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations ICAO.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

NOMENCLATURE CHIMIQUE

Canada: PCP #16244

États-Unis: Toutes les substances contenues dans ce produit sont exemptées du TSCA, ce produit étant enregistré en vertu du FIFRA (Federal Insecticide Fungicide Rodenticide Act).

16. AUTRE INFORMATION

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

PEUT FIGURER DANS LA LISTE D'INVENTAIRE SANS NÉCESSAIREMENT ÊTRE ENREGISTRÉ. (Korea, China, New Zealand) PRIÈRE DE CONSULTER LE SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION.

TPN	Température et pression normales
P/P	Poids/poids

Copyright 2006 Chemtura Canada Co./Cie

LES OPINIONS FORMULÉES DANS LES PRÉSENTES SONT CELLES D'EXPERTS QUALIFIÉS AU SEIN DE CHEMTURA CORPORATION. NOUS ESTIMONS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES SONT ACTUELLES À LA DATE DE CETTE FICHE DE SÉCURITÉ. COMME L'USAGE DE CES INFORMATIONS ET OPINIONS AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PRODUIT NE PEUVENT ÊTRE CONTRÔLÉS PAR CHEMTURA CORPORATION, IL INCOMBE À L'UTILISATEUR DE DÉFINIR UN ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION SANS DANGER.